



Depuis quelque temps, la police constate une vague de fausses amendes de stationnement dans la région de l'Ouest lausannois, notamment à Crissier, Renens et Bussigny. Ces fausses amendes incitent les destinataires à scanner un Code-QR pour prétendument régler une amende de stationnement. En parallèle, de faux avis de passage de la Poste circulent également à Crissier. La police appelle la population à la prudence et rappelle les bons réflexes à adopter face à cette forme d'escroquerie numérique.

Les **fausses amendes** en question redirigent vers des sites frauduleux tels que « parking-bulletin.com », qui usurpent l'identité visuelle de la Fondation des parkings. Ces plateformes demandent aux victimes de saisir leurs données personnelles avant de les rediriger vers une page de paiement en ligne où les victimes doivent donner un numéro de carte bancaire, une date d'expiration et un code de sécurité. En cas de non-paiement, il est stipulé que le montant sera majoré de CHF 80.-.

De plus, les **faux avis de passage**, qui usurpent l'identité visuelle de la Poste, présentent un Code-QR redirigeant les victimes vers des plateformes frauduleuses telles que « poste-paquet.com », suivant le même mode opératoire que celui décrit ci-dessus.

La police souhaite alerter la population et rappeler que :

- Les sites frauduleux « parking-bulletin.com » et « poste-paquet.com » sont actuellement utilisés, mais d'autres peuvent rapidement apparaître ;
- Si des données bancaires ont été transmises, faire immédiatement bloquer les cartes via sa banque et déposer plainte dans un poste de police ;
- En cas d'appel d'une personne se présentant comme un conseiller bancaire, raccrocher immédiatement et procéder à un contre-appel via le numéro officiel de sa banque ;
- Ne jamais scanner un code QR inconnu.

Restons vigilant·e·s et informé·e·s : parlez-en autour de vous, notamment à vos proches les plus vulnérables.

[Infos sur le site de la PolOuest](#)